



COMITÉ DU 03 FÉVRIER 2021

DÉLIBÉRATION N°	C2021	02	03	01
-----------------	-------	----	----	----

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 28 janvier 2021
- Nombre de membres en exercice : 64
- Nombre de membres présents : 37
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 05
- Nombre de membres absents et excusés : 22

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20210203-C2021020301V2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2021

Publication : 09/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



FINANCES

TARIFS 2021

MODIFICATIONS - ADOPTION

Le Quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, modifiée par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020,

Vu le rapport de Monsieur Roland MARUT, Vice-Président,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 février 2021,

Considérant que le projet de modification sous forme de complément de la délibération du Comité n°C20201209_04 en date du 9 décembre 2020 et relative aux tarifs 2021 porte sur les points suivants :

1. Précisions sur le domaine d'application des majorations de rotations

Depuis la nouvelle politique tarifaire (baisse des tarifs de traitement des incinérables, uniformisation des tarifs de rotation et baisse des tarifs DDS), il existe une partie incitative sur les rotations des bennes si les chargements ne sont pas optimisés.

Les bennes destinées aux manifestations sur le territoire du Smedar sont également concernées, par défaut, par ce tarif. Or, il ne s'agit pas de la même logique en termes d'optimisation de remplissage puisque ces points de dépôts sont alimentés par des événements en-dehors du contrôle des services des collectivités. C'est pourquoi il convient de ne pas appliquer le seuil mini de chargement.

2. Modification du tarif de réparation conteneur DASRI

Dans le cadre de l'avenant n°3 au marché d'exploitation de l'UVE du Smedar, le tarif des conteneurs DASRI a été modifié pour intégrer le renforcement des roues des GE. Il convient donc de répercuter cette hausse pour le remplacement des bacs cassés. Le nouveau tarif est de 472,00 € HT/ bac.

3. Ouverture des sites hors jours ouvrés

Le tarif existant de 750,00 € par jour et par équipement doit être complété pour s'adapter à la réalité opérationnelle sur les quais de transfert. Il est ainsi proposé un tarif pour une demi-journée de 375,00 € par jour et par équipement.

4. Suppression de tarifs non utilisés

Afin de ne pas encombrer inutilement la grille tarifaire du Smedar, il vous est proposé de supprimer de l'affichage les tarifs qui ne sont plus d'actualité. En revanche, ils restent en historique pour les archives du Smedar afin de pouvoir éventuellement servir de base à la création d'un nouveau tarif ou au retour de la prestation précédemment facturée. Il s'agit de supprimer les tarifs :

- Tassage des déchets dans les bennes à 675,00 € HT le mois
- Isolement et traitement de déchets amiantés reçus sur un site du Smedar à 263.97€ le forfait

La Commission de finances du 03 février 2021 ayant rendu un avis favorable,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Roland MARUT, Vice-Président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité les modifications à apporter à la grille tarifaire 2021 (ci-après annexée), à savoir :

- La non-application du seuil minimum de chargement des bennes destinées aux manifestations sur le territoire du Smedar (selon détail donné en point n°1) ;
- Nouveau tarif applicable au remplacement des conteneurs DASRI cassés : 472,00 € HT/ bac ;
- Création d'un tarif pour une demi-journée d'ouverture des sites hors jours ouvrés : 375,00 € par jour et par équipement ;
- Suppression des 2 tarifs suivants :
 - Tassage des déchets dans les bennes à 675,00 € HT le mois
 - Isolement et traitement de déchets amiantés reçus sur un site du Smedar à 263.97€ le forfait.

Nb de votes POUR	42
Nb de votes CONTRE	00
Abstention(s)	00

Grille tarifaire 2021 - Comité du 03 février 2021

Prix unitaires HT	Déchets en apport direct	Unité	Déchèteries	Unité	Valenseine	Unité	Services Techniques et autres	Unité
Incinérables :								
<i>Ordures Ménagères</i>								
- Transport/Traitement	95,76 €	la tonne	supprimé		83,65 €	la tonne		
- Transport/Traitement (Dieppe 2e année lissage)					26,92 €	la tonne		
- Transport								
<i>DASRI</i>								
- Traitement					110,00 €	la tonne		
- Majoration pour traitement except (par poste de nuit(6 t) ou 1/2 poste du samedi (3t))					48,00 €	la tonne		
<i>Autres incinérables</i>								
- Traitement 1			80,30 €	la tonne	76,89 €	la tonne	84,61 €	la tonne
- Traitement 2							85,00 €	la tonne
- Refus de tri et Omr en provenance de collectivités/clients extérieur(e)s							0,00 €	la tonne
- Associations soumises à autorisation préalable							0,00 €	la tonne
- Transport			100,00 €	la rotation	26,92 €	la tonne	26,92 €	la tonne
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations des déchèteries dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : ratio compris entre 2,3 et 10 tonnes par rotation . Pour les rotations liées à l'évènementiel, seul le maximum s'applique.								
- TGAP incinérables (hors DASRI)	selon taux en vigueur en 2021							
- TGAP DASRI	selon taux en vigueur en 2021							
- Taxe Communale	1,50 €							
Non incinérables								
- Traitement	100,96 €	la tonne	103,54 €	la tonne	103,54 €	la tonne	103,54 €	la tonne
- Transport	26,29 €	la tonne	100,00 €	la rotation	26,92 €	la tonne	26,92 €	la tonne
- TGAP non incinérables	selon taux en vigueur en 2021							
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : supérieur ou égal à 3,8 tonnes/rotation ET respect du PTAC								
Déchets Verts								
- Traitement	37,55 €	la tonne	37,55 €	la tonne	37,55 €	la tonne	37,55 €	la tonne
- Transport	26,92 €	la tonne	100,00 €	la rotation	26,92 €	la tonne	26,92 €	la tonne
- Transport par camion grue ou remorque			30,00 €	la tonne				
- Transport tontes apportée en méthanisation			32,16 €	la tonne				
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : supérieur ou égal à 2,5 tonnes/rotation								
Recyclables								
- Traitement					151,50 €	la tonne		
- Transport			100,00 €	la rotation				
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : supérieur ou égal à 0,54 tonne/rotation								
Gravats								
- Traitement			4,06 €	la tonne	31,84 €	la tonne		
- Transport			100,00 €	la rotation				
- Transport & traitement							31,84 €	la tonne
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : supérieur ou égal à 7,8 tonnes/rotation ET respect du PTAC								
DDS : Transport & Traitement								
- solvants chlorés et non chlorés			493,00 €	la tonne				
- Peintures, vernis, encres et colles			501,00 €	la tonne				
- Acides et bases			816,00 €	la tonne				
- Produits phytosanitaires			1 615,00 €	la tonne				
- Produits des laboratoires			4 910,00 €	la tonne				
- Aérosols			1 170,00 €	la tonne				
- Huiles et corps gras végétaux			293,00 €	la tonne				
- Produits chimiques dangereux			1 000,00 €	la tonne				
- Radiographies			456,00 €	la tonne				
- Combustibles solides			2 019,00 €	la tonne				
- Extincteurs			1 800,00 €	la tonne				
- Emballages vides souillés (EVS)			750,00 €	la tonne				
- Filtres à huile			500,00 €	la tonne				
- Bouteilles de gaz			75,00 €	la palette				
- TGAP sur les DDS	selon taux en vigueur en 2021							
Amiante								
- Traitement			143,35 €					
- Transport (enlèvement Big Bag)			244,87 €					
- Fourniture sac Big Bag			112,85 €					

Prestations :	
Caissons	
- Location	148,02 € le mois
- Location	7,90€ par jour
- Manipulation dimanche/jour férié	52,40€ par prestation
Une majoration de 30% sera appliquée pour les mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries les dimanches et jours fériés	
Non conformités	
- Refus tontes apportées en méthanisation	138,55 € forfait
- Evacuation déchets verts non conformes	96,05 € forfait
- Refus de benne	201,82 € forfait
- Défaut de chargement	321,52 € forfait
- Rechargement déchets non conformes	189,83 € forfait
Une majoration de 30 % sera appliquée pour les prestations de transport effectuées en direction d'un site fermé	
Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchetteries	
Transports	
- Transport par camion grue ou remorque (tous flux)	30,00 € par tonne
- Transport par camion grue avec pesée embarquée	59,33 € par tonne
- Transport par camion hydraulique	122,26 € par rotation
Divers	
- Vente mâchefers	0,00 € la tonne
- Vente compost en vrac	1,86 € la tonne
- Vente de compost en sac	2,17 € le sac
- Prestation ensachage	1,93 € le sac
- Vente biomasse	0,00 € la tonne
- Réparation conteneur DASRI	91,12 € forfait
- Remplacement d'un conteneur DASRI	472,00 € l'unité
- Double pesée sur un site du SMEDAR	5,80 € la prestation
- Ouverture site du SMEDAR hors jour ouvré	750,00 € par jour par équipement ou 375 € par équipement par demi-journée
- Transfert de déchets à la chargeuse	8,50 € la tonne
- Tassage des déchets dans les bennes	supprimé (anciennement 675,00 € le mois)
- Isolation & traitement de déchets amiantés reçus sur u	supprimé (anciennement forfait de 263,97 €)
- constat radioactivité	22,20 € la tonne

FAIT A GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Stéphane BARRÉ